AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, **Richard Lagrange**, chef – Planification et fiabilité pour la direction Approvisionnement en électricité de la division Hydro-Québec Distribution, situé au 2, Complexe Desjardins, 24e étage, à Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'ai participé à la préparation de la réponse à la question 9.1 de la Demande de renseignements n° 3 de la Régie de l'énergie (HQD-16, document 1.3) déposée sous pli confidentiel.

2. Cette réponse comporte les résultats pour l'appel d'offres A/O 2014-01 – Puissance garantie (l'« **Appel d'offres** ») pour l'hiver 2016-2017.

3. Cette réponse a été transmise sous pli confidentiel par le Distributeur puisqu'en vertu des règles de confidentialité prévues aux ententes exécutoires de soumission déposées par les soumissionnaires retenus pour l'attribution d'un contrat dans le cadre de l'Appel d'offres, le nom de ces soumissionnaires et le prix de leur soumission doivent être gardés confidentiels.

4. Ces informations doivent demeurer confidentielles pour une durée de 90 jours après l'expiration de la transaction applicable.

5. La divulgation des informations déposées sous pli confidentiel constituerait une violation de l'obligation de confidentialité à laquelle est tenu le Distributeur. Cette divulgation permettrait également d'identifier facilement les prix des soumissions considérant le nombre restreint de contrats attribués pour l'hiver 2016-2017 suite à l'Appel d'offres.

6. Le Distributeur demande à la Régie de l'énergie de se prévaloir des dispositions de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* pour interdire toute divulgation de la réponse à la question 9.1 de la Demande de renseignements n° 3 de la Régie de l'énergie déposée sous pli confidentiel.

7. Tous les faits allégués sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec
ce 2 novembre 2016.

(s) Richard Lagrange

RICHARD LAGRANGE

Déclaré solennellement devant moi à Montréal,
ce 2 novembre 2016.

(s) Sylvie Gravel

Sylvie Gravel #213 388
Commissaire à l'assermentation pour le Québec